

BA2

Année académique 2021-2022

<https://atelierba2.wordpress.com/>

EXE2-Ph2 > CONSIGNE

Pré-Jury d'Avant-Projet (23 & 24 mars 2022)

Le 16 mars 2022,

En vue de la remise de la Phase2 de l'EXE-SEM02, voici toutes les consignes pédagogiques et pratiques qui vous permettront de vous organiser pour ce jury d'Avant-Projet.

Conformément à l'énoncé, cette échéance demande l'élaboration d'une proposition architecturale complète, pour la composition des espaces bâtis en interaction avec l'aménagement des espaces extérieurs.

Cette étape est capitale pour fixer et valider toutes les bases de votre projet de fin de BA2.

La philosophie générale de cette échéance est de vous permettre de faire un point précis et détaillé sur l'état d'avancement de vos recherches respectives.

Aboutissement de 6 semaines de travail en atelier, ce jury devra être abordé avec le même niveau d'exigence et de rigueur que le jury de fin de premier Semestre.

Nous attendons donc que les documents présentés soient extrêmement « parlants », et parfaitement réalisés, pour poser des fondations solides en vue de la suite du travail !

Nous insistons ainsi sur la nécessité d'une narration claire et de documents complets, explicites et attractifs.

Excellent travail à toutes et à tous,

Les enseignants de Projet BA2,

#1 DOCUMENTS ATTENDUS (conformément à l'énoncé) :

1.1 LA NARRATION DU PROJET, comprenant :

- Votre lecture personnelle et argumentée du Site et du Contexte, mettant en évidence les éléments significatifs qui nourrissent le projet. (par schémas, mots-clés, photomontages, perspectives,...)
- Votre lecture personnelle et argumentée du Programme, témoignant de l'appropriation que vous en faites, pour construire un récit. (par schémas, mots-clés, organigrammes, photomontages, croquis,...)
- Votre synthèse narrative des enjeux de composition, des ambitions et des stratégies choisies. (par schémas, mots-clés, textes, croquis, axonos, collages, mise en exergue d'un document fondateur,...)
- Les références qui nourrissent et soutiennent votre proposition.

1.2 A l'échelle 1/200 : L'IMPLANTATION DU PROJET, dans le contexte proche, précisément représenté.

- Une maquette soignée du projet complet, à insérer dans la maquette collective de la parcelle.
- Un plan et une coupe, significatifs, avec dessin des abords, pour rendre compte des relations du projet avec son environnement (relations au paysage et au voisinage).

1.3 A l'échelle 1/100 : DESSIN DU PROJET COMPLET, ... inséré dans son environnement, précisément représenté.

- Tous les plans, meublés, habités et texturés, représentant le projet et ses abords aménagés.
- Toutes les coupes nécessaires à la compréhension du projet, meublées, habitées et texturées, représentées en contexte.
- **FACULTATIVEMENT** : Les façades, avec rendu, représentant le projet en contexte. (les dessins d'élévation sont optionnels : leur absence ne sera pas pénalisée)

1.4 ATMOSPHÈRES, ... des espaces extérieurs et intérieurs. (Ambiances, lumières, matières, ...)

- Extérieur : Au moins **une** vue magnifique, à hauteur de regard, du projet habité. (par perspective, collage, photomontage, croquis,...)
- Intérieur : Au moins **une** vue magnifique, à hauteur de regard, du projet habité. (par perspective, collage, photomontage, croquis,...)

=> N.B. : Important !

- Les éléments décrits ci-dessus pourront être complétés par tout autre document jugé utile pour raconter le projet (historique synthétique des recherches,...).
- Il est recommandé que tous les documents graphiques soient présentés sous forme de planches au format Din-A1 (59,4 cm x 84 cm, portrait ou paysage, au choix). Chaque planche comprendra un cartouche reprenant les informations suivantes : BA2 / 2021-2022 / EXE2-Phase2 A-P / Nom et prénom de l'étudiant / Date .
- A charge pour les étudiants de tous les groupes, de restaurer parfaitement leurs maquettes collectives de site 1/200.

#2 CALENDRIER, ORGANISATION ET TEMPORALITÉS DU JURY :

=> MERCREDI 23 ET JEUDI 24 MARS 2022 : JURY PRÉSENTIEL

- Les consignes pratiques décrites ci-dessous sont valables pour tous les groupes d'atelier BA2. Néanmoins, les éventuelles consignes particulières imposées par votre binôme d'enseignants devront être suivies, en priorité.

- **Où ? ...** En UA5-6, dans nos locaux de travail habituels par binômes. (locaux n° 5-6-7-8-9-10-11)

• Principe pédagogique :

- Le Préjury d'Avant-Projet se déroulera sur deux jours, en quatre demi-journées (mercredi AM & PM / jeudi AM & PM), et sera constitué de 7 groupes de jury qui fonctionneront parallèlement.
- Chaque étudiant présente son projet oralement, devant un jury composé des deux enseignant.e.s titulaires du binôme dont il fait partie.
- Chaque étudiant disposera pour son jury de 17 minutes au maximum... incluant la présentation orale, et, ensuite, les échanges avec les membres du jury.

NB : Il est donc très important de préparer soigneusement votre présentation orale, qui devra être extrêmement concise et efficace, afin de réserver un long moment pour échanger avec le jury.

• Organisation pratique :

- Les listes de passage en jury seront affichées et auront été publiées, peu avant, sur notre blog d'atelier BA2 (<https://atelierba2.wordpress.com/>)
- Les jurys du matin commenceront à **09H00** précises.
- De 13H00 à 14H00, pause de mi-journée.
- Les jurys de l'après-midi commenceront à **14H00** précises.
- Les jurys sont publics => Pour chaque journée, tous les étudiants sont invités à assister aux différents jurys.

#3 CRITÈRES D'ÉVALUATION :

En référence à l'énoncé, les évaluations se baseront sur la capacité des étudiants à rencontrer les objectifs pédagogiques et les enjeux de l'exercice.

LES ENJEUX DE L'EXERCICE

Le travail sur :

- La stratégie d'implantation en rapport avec le contexte existant (interactions entre espaces bâtis et non-bâtis, qualification de l'espace public et de tous les espaces extérieurs, qualification des volumes construits,...)
- L'organisation, le dimensionnement, l'ergonomie et la mise en espace des différents usages, tant intérieurs qu'extérieurs.
- L'interface entre le dedans et le dehors, ... les espaces de médiation, les continuités spatiales, les vues et les lumières.
- La composition : les espaces intérieurs / extérieurs, les parcours et l'expression du projet dans son environnement urbain.
- La définition des matérialités et la proposition de principes constructifs pertinents.
- Les moyens de présentation et de représentation.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Apprendre à analyser une question complexe,
- Apprendre à documenter, critiquer et hiérarchiser les contraintes d'un programme,
- Apprendre à lire, interpréter et valoriser les éléments d'un contexte,
- Apprendre à définir et formuler des stratégies claires pour l'élaboration d'un projet,
- Apprendre à développer des moyens et méthodes de travail personnels,
- Apprendre à communiquer hypothèses et solutions, en utilisant les techniques conventionnelles de représentation et en exploitant ses propres moyens d'expression.

#4 POUR MÉMOIRE :**4.1 PONDÉRATIONS DES NOTES DE PROJET-2 POUR L'ANNÉE 2021-22 :**

- Une seule note de Projet sera attribuée pour l'année. Cette note fera la moyenne des résultats obtenus pour les deux quadrimestres, suivant la pondération suivante :
 - Le premier semestre (Q1) représente 40% des points de l'année.
 - Le second semestre (Q2) représente 60 % des points de l'année.
- Les notes du premier semestre (Q1) ont déjà été attribuées et publiées.
- L'exercice du second semestre (Q2) est partagé en deux périodes de travail, qui se concluent chacune par un jury individuel :
 - La Période-1 se termine par ce Jury d'Avant-Projet, qui représente 40% des points du Quadri-2.
 - La Période-2 se terminera par le Jury de Fin d'Année, qui représentera 60% des points du Quadri-2.

4.2 ASPECTS RÉGLEMENTAIRES :

(Cfr. « La présentation générale de l'atelier de PROJET-2 », publiée le 21-09-2021 sur notre blog d'Atelier)

<https://atelierba2.wordpress.com/2021/09/21/bienvenue-latelier-de-projet-2-2021-2022-a-debute-ce-lundi/>

https://atelierba2.files.wordpress.com/2021/09/proj2_2021-22_presentation_atelier_sem1.pdf

PROCÉDURE À SUIVRE ABSOLUMENT EN CAS D'ABSENCE À UNE REMISE OU UN JURY :

- Le jour de l'échéance, faire remettre par un tiers l'ensemble du travail, en l'état.
- Le même jour, transmettre aux coordinateurs de l'atelier la copie du certificat médical ou de tout autre justificatif officiel écrit. (l'original sera transmis dans les plus brefs délais au secrétariat)
- => Le non-respect de ces exigences entraînera une note nulle pour la remise.**
- Pour les jurys avec défense orale, présentation du travail devant un « jury de rattrapage » à la séance d'atelier suivante.
- Pour les jurys à huis-clos, ainsi que pour le jury de fin d'année, aucun jury de rattrapage n'est possible. Les travaux remis en l'état seront examinés par le jury, en l'absence de l'étudiant.

PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS D'INCOMPRÉHENSION D'UN JURY AVEC DÉFENSE ORALE :

- Dans le délai d'une semaine suivant la publication des notes pour l'échéance concernée, prendre contact individuellement, par mail, avec le/la titulaire de votre groupe, en lui exposant précisément l'objet des questions pédagogiques que vous souhaitez lui poser. (Chaque titulaire prend systématiquement des notes/photos du déroulement de la présentation en jury et des commentaires des membres du jury, pour tous les étudiants de son groupe)
- Votre titulaire répondra à vos interrogations, soit par un mail circonstancié, soit par une proposition de rendez-vous, à convenir.